

Direction Générale des Douanes



**Note de Service n° ...0.9.../DGD/..... 14 JAN 2013**

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economiques avec la Côte d'Ivoire, l'Union Européenne (UE) a élaboré un Programme d'Assistance au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR). Ce programme prévoit un appui financier pour le renforcement des capacités de l'Administration douanière dans dix (10) domaines relatifs à la facilitation des échanges.

Vu le retard important accusé dans la mise en œuvre du projet, des contraintes de calendrier nous imposent l'année 2013 comme unique période de réalisation de l'ensemble des activités qui pour l'essentiel sont des séminaires et ateliers.

Pour une meilleure coordination des travaux, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service les mesures ci-après :

- 1) La mise en œuvre du Programme PACIR est sous la supervision du Président du Comité des Réformes de la Direction Générale des Douanes. Il est assisté dans sa tâche par les membres du Comité PACIR qui en assurent la coordination.
- 2) Le Secrétaire du Comité des Réformes est le Président du Comité Scientifique des séminaires et ateliers. A cet effet, il est chargé de veiller au bon déroulement des travaux dont les résultats doivent être capitalisés au profit des réformes entreprises par notre Administration.

- 3) Pour Chacun des séminaires et ateliers, le Secrétariat est assuré conjointement par les points focaux et un membre du Groupe-projet dont le projet est en rapport avec l'activité concernée. Ce dernier est désigné par le Président du Comité des Réformes.
- 4) Le Directeur des Moyens Généraux est chargé de la logistique des activités du PACIR, notamment lorsque celles-ci ne sont pas couvertes par le budget de l'Union Européenne.
- 5) Le Directeur de la Communication et de la Qualité en liaison avec le Conseiller Technique chargé de la Communication, sont chargés du suivi de la couverture médiatique de l'ensemble des activités du PACIR.
- 6) Le Président du Comité des Réformes, Les membres du Comité PACIR, le Directeur des Moyens Généraux, le Directeur de la Communication et de la Qualité, sont chargés d'assurer la Coordination ainsi que la bonne exécution des présentes mesures.

**Le Directeur Général des Douanes**

  
Col. Maj. Issa COULIBALY